



**Conseil
économique
et social**



**Union
africaine**

E/ECA/COE/36/6
AU/STC/FMEPI/EXP/6(III)
Distr. générale
16 mars 2017

Français
Original : anglais

**Commission économique pour l'Afrique
Comité d'experts**
Trente-sixième réunion

**Union africaine
Comité d'experts**
Troisième réunion

**Dixième Réunion annuelle conjointe du
Comité technique spécialisé de l'Union
africaine sur les finances, les affaires
monétaires, la planification économique et
l'intégration et de la Conférence des
ministres africains des finances, de la
planification et du développement
économique de la Commission économique
pour l'Afrique**

Réunion des Comités d'experts
Dakar, 23-25 mars 2017

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

Questions statutaires de la Commission économique pour l'Afrique

**Rapport sur la suite donnée aux résolutions de la
neuvième Réunion annuelle conjointe et à d'autres
recommandations ministérielles pertinentes pour la
Commission**

Introduction

1. Le présent rapport présente les progrès de la mise en œuvre par le secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) des résolutions adoptées à la neuvième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique, tenue à Addis-Abeba du 31 mars au 5 avril 2016.

2. Parmi les résolutions adoptées figurent une résolution conjointe de la Commission de l'Union africaine (CUA) et de la CEA, six résolutions de la CEA et dix résolutions de l'Union africaine. Le présent rapport donne une vue

* E/ECA/COE/36/1-AU/STC/FMEPI/EXP/1(III)

d'ensemble de la mise œuvre de la résolution conjointe de l'Union africaine et de la CEA et des six résolutions de la CEA. Il met en lumière un certain nombre de réalisations majeures en appui au développement des États membres et énonce des recommandations sur la manière d'améliorer l'action entreprise.

3. Le présent rapport est soumis à la dixième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique, pour examen et orientations complémentaires.

I. Résolution conjointe de la Commission de l'Union africaine et de la Commission économique pour l'Afrique

Résolution 937 (XLIX) : Intégration du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 dans les cadres stratégiques, plans et programmes d'action nationaux

1. Paragraphe 2

a) Texte

2. *Prie* la Commission économique pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement d'œuvrer ensemble à l'établissement d'indicateurs composites pour faciliter le suivi stratégique de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

b) Progrès

4. La CEA, en collaboration avec les deux autres institutions panafricaines, a contribué à la mise au point ou au peaufinage d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et au cadre de suivi-évaluation. Cette demande a déjà déclenché une série de réponses programmatiques et opérationnelles à la CEA, notamment des missions et de nouveaux accords de partenariat. La Commission travaille en étroite collaboration avec la Commission de l'Union africaine pour élaborer un ensemble d'indicateurs intégrés pour permettre le suivi et l'examen au niveau régional de la réalisation des objectifs convenus à l'échelle mondiale.

5. Le sous-programme de la CEA sur les innovations, les technologies et la gestion des ressources naturelles de l'Afrique collabore actuellement avec le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) à une étude mettant l'accent sur les indicateurs des objectifs du développement durable ayant trait à la recherche-développement et à l'innovation. Les conclusions de l'étude montreront dans quelle mesure ces indicateurs sont conformes aux réalités africaines spécifiques. Il s'agit notamment d'indicateurs permettant de mesurer le potentiel, l'efficacité et l'exhaustivité de l'innovation, ainsi que l'évaluation de l'économie informelle, et s'inscrivent dans l'initiative sur les indicateurs de la science, de la technologie et de l'innovation en Afrique, à laquelle participent 35 pays africains.

6. Le sous-programme de la CEA sur les statistiques a permis d'identifier les indicateurs les plus pertinents à utiliser pour la liste des indicateurs nationaux fondamentaux dans le cadre de l'Agenda 2063. Ces deux

compilations d'indicateurs seront utilisées pour finaliser l'ensemble régional d'indicateurs pour le suivi-évaluation des deux programmes.

7. Le sous-programme Égalité des sexes et participation des femmes au développement a collaboré avec la Banque africaine de développement (BAD) à l'élaboration d'un indice harmonisé prenant en compte les indicateurs de parité hommes-femmes du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Le concept de l'indice, qui remplacera l'Indice de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA) de la CEA et l'Indice de l'égalité du genre en Afrique de la BAD, a été présenté à la cinquième réunion du Comité de statistique (autrefois, Commission africaine de la statistique) tenue en Côte d'Ivoire du 28 novembre au 2 décembre 2016. L'indice a reçu un bon accueil et il a été demandé aux deux institutions de le finaliser rapidement. À cet effet, cinq pays pilotes seront désignés. Un atelier régional a été organisé conjointement par la CEA, la BAD, la CUA et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) à Dakar en février-mars 2017. Les États membres ont validé la méthodologie utilisée pour l'indice.

8. Le sous-programme Intégration régionale et commerce a défini un ensemble d'indicateurs fondamentaux des objectifs de développement durable, qui pourrait permettre de suivre rapidement et exhaustivement les progrès de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 dans les domaines relevant du sous-programme, à savoir le commerce, l'investissement, l'industrialisation, l'énergie, les infrastructures, le transport, la pauvreté, les terres, la sécurité alimentaire et l'agriculture.

9. Certains travaux contribuant aux indicateurs spécifiques susmentionnés constituent le fondement d'un cadre de suivi et d'évaluation élaboré par la CEA, la CUA, l'Initiative conjointe Union africaine-CEA-BAD sur les politiques foncières incluant des indicateurs visant à suivre les engagements de l'Afrique en matière de gouvernance foncière. Ces indicateurs, notamment ceux destinés à suivre les réalisations du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, sont testés dans dix pays¹.

10. La CEA, la Commission de l'Union africaine et l'Initiative conjointe sur les politiques foncières ont mis au point un programme d'appui au Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) de l'Union africaine en y intégrant des questions de régime foncier².

11. Le Centre africain pour les politiques commerciales (CAPC) élabore actuellement un rapport sur le rôle du commerce dans l'éradication de la pauvreté, qui recensera les conséquences attendues de la zone de libre-échange continentale (ZLEC) en matière de répartition et fournira un ensemble de recommandations sur la manière dont les négociations et la mise en œuvre de l'accord peuvent être modelées pour renforcer son effet en faveur des pauvres³.

12. Le CAPC a continué à apporter un appui aux négociations sur la ZLEC, notamment en rédigeant des documents analytiques pour soutenir les États membres au cours de ce processus⁴.

13. La CEA, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et la Fondation Friedrich Ebert ont procédé à une évaluation en

¹ Objectifs de développement durable 1, 2 et 3.

² Objectifs de développement durable 1, 2 et 5.

³ Objectifs de développement durable 1, 2, 5, 8 et 17.

⁴ Objectifs de développement durable 1, 2, 5, 8 et 17.

amont de l'impact projeté de la ZLEC dans trois domaines clefs : la sécurité alimentaire, les moyens d'existence décent et l'emploi⁵.

2. Paragraphe 3

a) Texte

3. *Prie* la Commission économique pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement, les communautés économiques régionales et l'Agence de planification et de coordination du NEPAD de favoriser l'incorporation des deux programmes dans les plans et programmes nationaux ;

b) Progrès

14. Pour aider les pays à intégrer le Programme 2030 et l'Agenda 2063 dans leurs plans de développement nationaux et contribuer à une meilleure cohérence de la mise en œuvre des deux programmes en Afrique, la CEA a élaboré un ensemble d'outils qui seront testés dans un certain nombre de pays africains.

15. En 2016, dans le cadre de leur contribution aux travaux de l'équipe spéciale sur les objectifs de développement durable, la CEA et le Gouvernement éthiopien ont collaboré étroitement afin d'intégrer les objectifs dans les stratégies et plans nationaux de développement pertinentes, en mettant l'accent sur l'opérationnalisation du plan de déploiement. La Commission a participé à des ateliers nationaux portant sur le rôle des différentes parties prenantes dans l'intégration, la mise en œuvre, l'examen, le suivi et l'évaluation des objectifs de développement durable. Ces ateliers ont également porté sur les différentes approches de la présentation de rapports sur les objectifs.

16. En 2017, la CEA poursuivra sa participation active à l'équipe spéciale, principalement en conduisant deux ateliers visant à soutenir l'intégration des objectifs de développement durable dans les plans à long terme des États membres proposés. Les ateliers aborderont en particulier deux aspects : les méthodologies, outils et lignes directrices du processus d'intégration, et les enjeux et opportunités de la révolution de données pour le suivi des objectifs et du deuxième plan de croissance et de transformation de l'Éthiopie.

17. La CEA a aussi aidé plusieurs autres États membres à intégrer les objectifs dans leurs plans nationaux de développement, notamment le Bénin, le Burkina Faso, le Libéria et le Nigéria. Le nouveau projet mené au titre du Compte de développement de l'ONU permettra à la Commission d'élargir sa portée et sa présence au niveau des pays, en apportant une aide supplémentaire aux États membres suivants : Bénin, Cameroun, Égypte, Rwanda et Zambie. En outre, la Commission a apporté une assistance à la Guinée, au Lesotho, au Malawi, à la République démocratique du Congo et au Tchad, pour l'examen et l'évaluation de l'alignement et la préparation de leurs systèmes statistiques aux exigences des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063. La CEA envisage de définir un programme de pays pour Madagascar, contenant un plan pour intégrer les objectifs dans les programmes de travail.

18. Par l'intermédiaire de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP), la CEA a remanié son cours sur les fondamentaux de la planification du développement afin de traiter de l'intégration du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 dans les plans nationaux. De manière générale, tous les directeurs de cours ont été informés de la nécessité d'inclure les deux programmes dans les documents pédagogiques, notamment les

⁵ Objectifs de développement durable 1, 2, 5, 8 et 17.

aspects principaux comme leur incorporation dans les cadres stratégiques nationaux.

19. L'IDEP a participé à une table ronde de haut niveau dans le cadre d'un atelier organisé à Dakar par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Gouvernement kazakh sur l'intégration des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 dans les plans et les stratégies nationaux de développement en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest.

3. Paragraphe 4

a) Texte

4. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique, à la Commission de l'Union africaine, à la Banque africaine de développement et aux communautés économiques régionales d'élaborer le cadre de suivi-évaluation qui permettra d'établir un rapport intérimaire unique sur la mise en œuvre des deux programmes ;

b) Progrès

20. La CEA assiste les États membres dans l'élaboration d'indicateurs régionaux afin de faciliter l'établissement cohérent de rapports régionaux harmonisés sur les deux programmes. Conjointement avec la BAD, la CUA et le PNUD, elle coordonne la préparation du rapport intérimaire annuel sur les objectifs de développement durable. Ce rapport évalue les progrès de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 réalisés par chaque État membre, identifie les lacunes et décrit les enseignements tirés. Le rapport de 2016 emploie une approche intégrée pour suivre les performances des pays africains à l'aune des deux programmes. L'approche intégrée est rendue possible par l'initiative de la CEA consistant à cartographier les deux programmes et à collaborer avec la CUA en vue de l'élaboration d'un projet de cadre de résultats régional les associant.

4. Paragraphe 5

a) Texte

5. *Prie* la Commission économique pour l'Afrique et la Commission de l'Union africaine de demander au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de mettre rapidement en place le Partenariat mondial pour les données sur le développement durable, dans le cadre des procédures intergouvernementales des Nations Unies, conformément aux partenariats fondés sur les principes et comme prévu dans le Rapport de synthèse du Secrétaire général intitulé « La dignité pour tous d'ici à 2030⁶ » ;

b) Progrès

21. À sa cinquième réunion, le Comité de statistique (autrefois Commission africaine de statistique) a adopté à l'unanimité une recommandation consistant à instituer au sein de la CEA un programme africain sur les données et les statistiques de l'urbanisation afin de renforcer les capacités des pays à harmoniser les concepts, les indicateurs et les méthodologies en matière d'urbanisation, ainsi que de collecter et d'analyser des données et des statistiques sur l'urbanisation dans le but d'améliorer la planification nationale et l'élaboration des politiques en Afrique.

22. La Commission de statistique de l'ONU a déjà mis en place un Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des

⁶ Disponible à l'adresse :

<http://www.un.org/en/development/desa/publications/files/2015/01/SynthesisReportFRE.pdf>.

capacités dans le domaine des statistiques se rapportant au Programme de développement durable à l'horizon 2030, composé de représentants des États membres et des organisations régionales et internationales comme observateurs. Le Groupe de haut niveau entend mettre en place un partenariat mondial pour le partage des données sur le développement durable.

23. Conformément à la résolution 931 (XLVIII)⁷ adoptée en 2015 et à la résolution 937 (XLIX) adoptée en 2016, la CEA a organisé une séance sur les statistiques officielles ouvertes par défaut, lors du premier Forum mondial sur les données qui s'est tenu du 15 au 18 janvier 2017 au Cap (Afrique du Sud). L'initiative d'établir un consensus entre les instituts nationaux de statistique, d'autres organismes générant des données et les parties prenantes des initiatives sur les données nationales ouvertes, visait deux objectifs : faire des statistiques officielles une composante essentielle des initiatives sur les données ouvertes et faciliter la collaboration afin de développer des services de données ouvertes pour les statistiques officielles. La séance a contribué à renforcer la volonté d'œuvrer en faveur d'un nouvel écosystème de données nationales dans lequel les statistiques officielles seraient ouvertes par défaut. La CEA a également identifié des partenaires clés pour collaborer et aider ses États membres dans le cadre de cette initiative.

24. Un exercice de compilation et de production de statistiques des migrations de main-d'œuvre pour l'Afrique a été lancé dans le cadre du Programme conjoint sur les migrations de la main-d'œuvre en Afrique. Le Groupe de travail sur les statistiques des migrations de la main-d'œuvre, composé de membres de la CEA, de l'Organisation internationale du Travail (OIT), de la CUA et de la BAD, élaborera des rapports biannuels sur les statistiques des migrations de main-d'œuvre en Afrique. Le premier rapport est paru en 2016 et a été largement diffusé aux principales parties prenantes.

II. Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

A. Résolution 938 (XLIX) : Présentation de rapports intégrés et suivi du développement durable

1. Paragraphe 1

a) Texte

1. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique, à la Commission de l'Union africaine et à la Banque de développement africaine d'utiliser les cadres de résultats intégrés comme base pour présenter un rapport annuel sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui sera étayé par des informations sur l'état du système de données sur le continent ;

b) Progrès

25. La base de données statistiques en ligne a été améliorée. Le portail de données statistiques de la CEA, ECASStats, disponible à l'adresse <http://ecastats.uneca.org/data/>, inclut un portail de données sur les objectifs de développement durable. Il est prévu de créer un portail en appui aux rapports sur les progrès de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 une fois qu'un cadre unique de présentation de rapports aura été convenu pour ces deux programmes.

⁷ La résolution 931 ([XLVIII]) sur la révolution des données et le développement de la statistique a été adoptée à la huitième Réunion annuelle conjointe, en 2015.

2. Paragraphe 2

a) Texte

2. *Appelle* la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec la Banque africaine de développement et d'autres partenaires, à prendre toutes les mesures nécessaires pour désigner le Forum régional africain pour le développement durable comme plateforme unique pour l'examen des progrès et le suivi de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, [...];

b) Progrès

26. Le Forum régional africain pour le développement durable sert actuellement de mécanisme d'établissement de rapports sur les progrès de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063. Un rapport sur les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063 a été présenté pour retour d'information à la deuxième session du Forum régional africain, organisée au Caire, en mai 2016, en préparation de la réunion de 2016 du Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Le Forum régional africain a également permis aux États membres de débattre de la mise en œuvre et du suivi du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

B. Résolution 939 (XLIX) : Forum régional africain sur le développement durable

1. Paragraphe 1

a) Texte

1. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et d'autres partenaires, de se servir du Forum régional africain pour le développement durable pour le suivi et l'examen du Programme d'action d'Addis-Abeba, de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

b) Progrès

27. La CEA a organisé au Caire en mai 2016, conjointement avec le Gouvernement égyptien, la CUA et la BAD, et en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le PNUD et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), la deuxième session du Forum régional africain pour le développement durable en préparation de la réunion 2016 du Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Le Forum a permis aux États membres de se concerter au sujet de la mise en œuvre et du suivi du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

28. Le Forum a aidé les États membres à mieux comprendre les stratégies permettant de garantir une mise en œuvre et un suivi efficaces, inclusifs et intégrés des deux programmes et à renforcer leurs capacités à cet égard. Les États membres, les communautés économiques régionales et les grands groupes sont parvenus à un consensus et ont adopté des messages clés composés d'actions et de mesures politiques nécessaires pour faire avancer la mise en œuvre et le suivi inclusifs et intégrés des deux programmes transformatifs, qui se renforcent mutuellement. Les messages clés adoptés par le Forum régional constituent la contribution collective de l'Afrique au Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2016, auquel la CEA a participé. À cette occasion, cette dernière a fourni une assistance

substantielle aux États membres afin de mobiliser un soutien international pour la mise en œuvre intégrée des deux programmes.

2. Paragraphe 2

a) Texte

2. *Prie instamment* le Forum régional africain pour le développement durable, avec l'appui de la Commission économique pour l'Afrique, de la Commission de l'Union africaine et des fonds et programmes des Nations Unies compétents, de favoriser l'intégration des trois dimensions du développement durable ;

b) Progrès

29. À sa session de 2016, le Forum régional africain pour le développement durable, soutenu par la CEA, la CUA et les fonds et programmes pertinents des Nations Unies, a été le cadre d'une concertation multipartite qui a permis de mieux faire comprendre et reconnaître l'importance de l'intégration des trois dimensions du développement durable et d'atteindre un accord concernant les recommandations clefs en matière d'engagement national, régional et mondial pour garantir une mise en œuvre inclusive et intégrée du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Le Forum régional africain pour le développement durable de 2016, organisé sur le thème « Garantir la mise en œuvre et le suivi inclusifs et intégrés du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 », a réuni plus de 200 participants et a abouti sur des enseignements et des recommandations des plus utiles. Il a été organisé en prélude à la session de 2016 du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui s'est tenue à New York, dans l'objectif de débattre et de convenir d'une contribution collective de l'Afrique sous forme de messages clefs.

3. Paragraphe 3

a) Texte

3. *Décide* que le Forum régional africain pour le développement durable fera fond sur les plateformes existantes, en évitant la création de structures administratives supplémentaires, et qu'il favorisera la coordination et la cohérence, l'apprentissage et le partage des meilleures pratiques au sein du système de développement des Nations Unies, ainsi qu'avec d'autres forums et organisations régionaux et sous-régionaux ;

b) Progrès

30. Le Forum régional africain de 2016 a adopté des recommandations concrètes visant à renforcer sa structure et ses activités en évitant la création de nouvelles structures et la duplication des efforts, et en encourageant l'apprentissage au sein des Nations Unies, aux niveaux régional et sous-régional. Ces recommandations et messages clefs, qui guideront la programmation et le format du Forum, incluent les éléments ci-après :

a) Il est essentiel que les conclusions du Forum régional africain pour le développement durable prennent en compte les processus d'évaluation ou s'en inspirent pour la mise en œuvre des deux programmes qui sont exécutés par diverses parties prenantes, y compris des organisations, des mécanismes et forums régionaux et sous-régionaux, des entités des Nations Unies, les grands groupes et d'autres partenaires. D'autres évaluations de la mise en œuvre des deux programmes doivent être synchronisées avec le travail du Forum régional africain, pour faire en sorte que de tels examens contribuent à l'évaluation, faite par l'Afrique, de la mise en œuvre régionale des deux programmes. Le travail du Forum régional devrait permettre un

examen effectif des présentations et d'autres contributions venant de tels processus d'évaluation ;

b) L'apprentissage et le partage des meilleures pratiques entre pays et au sein du système de développement des Nations Unies, ainsi qu'avec d'autres forums, grands groupes et organisations régionaux et sous-régionaux, sont importants pour accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme 2030. Le Forum régional africain devrait, donc inclure des mécanismes pour l'apprentissage et l'échange d'expériences. Il est important que les pays qui se sont proposés pour l'examen par les pairs au Forum politique de haut niveau soient aidés à participer au Forum régional afin de partager leurs expériences ainsi que les leçons apprises. Des études de cas devraient être réalisées en appui à l'apprentissage et à l'échange. Les pays africains devront être appuyés et encouragés à participer et à contribuer aux différents forums d'apprentissage et de partage de connaissances.

4. Paragraphe 4

a) Texte

4. *Décide en outre* que les examens actuels de la mise en œuvre des conclusions des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies soient échelonnées et synchronisées avec les travaux du Forum régional africain sur le développement durable afin de faire en sorte que ces examens contribuent à l'évaluation de la mise en œuvre régionale de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

b) Progrès

31. Par ailleurs, eu égard à la nécessité de promouvoir l'examen conjoint du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, le Forum régional africain pour le développement durable de 2016 s'est tenu sur le thème « Garantir la mise en œuvre et le suivi inclusifs et intégrés du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 ».

C. Résolution 940 (XLIX) : Migration internationale en Afrique

1. Paragraphe 1

a) Texte

1. *Demande* à la Commission de l'Union africaine et à la Commission pour l'Afrique d'intensifier la production de données relatives à la migration ;

b) Progrès

32. La CEA et la Commission de l'Union africaine sont en train de mettre en place un groupe de haut niveau sur les migrations internationales en Afrique, parallèlement à la création d'un secrétariat au sein du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU pour appuyer les travaux de ce groupe. La CEA procède actuellement à l'élaboration d'un programme global sur les migrations, avec une forte composante africaine. Des études, conformes aux recommandations, seront menées dans le cadre de ce programme.

33. Le premier rapport sur les statistiques de migration de la main-d'œuvre a été établi et publié dans le cadre du Programme conjoint CUA/OIT/Organisation internationale pour les migrations (OIM)/CEA de gouvernance de la migration de main d'œuvre. Ce rapport récurrent sera publié tous les deux ans.

34. Un atelier régional sur le renforcement de la collecte et de l'utilisation des données sur les migrations au service du développement a été organisé en septembre 2016 par le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU. La CEA collaborera avec ce dernier pour organiser des ateliers similaires dans d'autres pays du continent.

2. Paragraphe 2

a) Texte

2. *Demande aussi* à la Commission de l'Union africaine et à la Commission économique pour l'Afrique de mener des études sur la migration en utilisant les données disponibles les plus récentes afin de déterminer la nature et les modèles des courants migratoires internationaux en Afrique, d'évaluer les incidences de la migration irrégulière, en particulier dans les pays de transit et sur les communautés des zones frontalières, et d'évaluer l'impact de la migration qualifiée pour les pays d'origine et de destination ainsi que les implications à long terme des flux d'envois de fonds pour le développement ;

b) Progrès

35. Les travaux de recherche suivants ont été réalisés afin de renforcer le corpus d'informations et d'analyses :

a) Favoriser la mobilité régionale : ce rapport montre que les migrations intra-africaines dominent les flux de migration sur le continent et que seule une petite partie des Africains migrent en Europe. Il est donc nécessaire que les États membres africains travaillent ensemble à l'élaboration d'un discours commun qui souligne les effets positifs de la migration sur la croissance économique globale et sur le développement humain en Afrique et qui brise les stéréotypes et les perceptions trompeurs sur la migration et les migrants ;

b) Dividende démographique et migrations : ce rapport montre que l'Afrique a la population en âge de travailler qui croît le plus rapidement. La dynamique démographique africaine peut donc être transformée en un dividende démographique précieux pour la transformation de la région ;

c) Compétences, emploi et migrations : ce rapport montre que beaucoup de pays africains ont du mal à créer suffisamment d'emplois pour les jeunes qui arrivent chaque année, toujours plus nombreux, sur le marché du travail. Le problème du chômage des jeunes doit donc être abordé dans un cadre interdisciplinaire, multisectoriel et multipartite ;

d) Mettre les ressources humaines et financières de la diaspora au service du développement : ce rapport montre que l'Afrique a une diaspora importante et très étendue, qui peut aider les pays d'origine de bien de façons. Le regard sur l'émigration des personnes qualifiées a évolué : considérée au départ comme une perte, la migration de la main-d'œuvre qualifiée est désormais perçue comme un moyen d'attirer des envois de fonds, des échanges commerciaux, des projets d'investissement et de nouvelles connaissances. Nombre de pays africains tendent la main à leur diaspora afin de faire participer leurs ressortissants vivant à l'étranger à des projets de développement, certains créant même des organismes ou des ministères à cet effet.

e) Nouvelles orientations et tendances des migrations africaines : ce rapport identifie de nouveaux schémas migratoires en Afrique. L'étude traite entre autres des migrations vers l'Afrique, de la féminisation des migrations et des migrations liées au climat.

36. Ces études seront utilisées dans différents forums, comme le Forum pour le développement de l'Afrique (ADF) et la cinquantième session de la Commission, qui aura lieu du 23 au 28 mars 2017.

37. Une étude visant à évaluer l'impact des migrations irrégulières, en particulier dans les pays de transit et l'effet sur les communautés frontalières, l'importance de la migration des compétences pour les pays d'origine et de destination, et les conséquences à long terme des envois de fonds sur le développement sera réalisée entre 2017 et 2018, dans le cadre du programme global de la CEA sur les migrations.

3. Paragraphe 3

a) Texte

3. *Demande* à la Commission de l'Union africaine et à la Commission économique pour l'Afrique de créer un groupe de haut niveau sur les migrations internationales en Afrique, qui serait chargé de fournir les orientations générales et le soutien politique pour des concertations en vue d'une perspective africaine sur la migration internationale en Afrique ;

b) Progrès

38. La CEA et la CUA collaborent actuellement à la mise en place d'un groupe de haut niveau sur les migrations internationales en Afrique, qui débutera ses opérations à une date qui n'a pas encore été fixée. Un secrétariat est en train d'être créé au sein de la Division des politiques de développement social pour soutenir son travail.

4. Paragraphe 4

a) Texte

4. *Prie* la Commission économique pour l'Afrique et à la Commission de l'Union africaine de fournir l'appui technique nécessaire au groupe de haut niveau et de faire rapport sur les progrès réalisés en ce qui concerne les mesures identifiées ci-dessus à la Conférence des ministres lors de sa prochaine réunion conjointe ;

b) Progrès

39. Le Groupe de haut niveau sera soutenu par un comité technique et coordonné conjointement par la CEA et la CUA. La principale tâche du Comité technique consistera à fournir des avis et un appui techniques au Groupe sur les questions ayant trait à ses fonctions essentielles. Le Comité technique sera chargé d'exécuter concrètement les grandes orientations du Groupe de haut niveau et de coordonner les efforts déployés pour les mettre en œuvre. La CEA procède actuellement à l'élaboration d'un programme global sur les migrations, avec une forte composante africaine. Des études, conformes aux recommandations, seront menées dans le cadre de ce programme.

5. Paragraphe 5

a) Texte

5. *Demande* à tous les partenaires de développement, en particulier les organisations compétentes du système des Nations Unies et les communautés économiques régionales, d'aider les États membres, la Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique à mettre en œuvre les mesures identifiées ci-dessus ;

b) Progrès

40. Une proposition relative au lancement des activités du Groupe de haut niveau sur les migrations est en cours de préparation. Le document en question sera utilisé à des fins de mobilisation de ressources.

6. Paragraphe 6

a) Texte

6. *Prie en outre* la Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique d'élaborer une stratégie continentale pour s'attaquer au problème de la migration irrégulière en collaboration avec la communauté internationale et dans le cadre de responsabilités communes.

b) Progrès

41. L'élaboration d'une stratégie continentale pour s'attaquer au problème des migrations irrégulières devrait débuter en 2017.

D. Résolution 941(XLIX) : Organisation d'un examen régional africain annuel des progrès de la mise en œuvre des conclusions du Sommet mondial sur la société de l'information

1. Paragraphe 3

a) Texte

3. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique et à d'autres partenaires de prendre toutes les mesures nécessaires pour organiser annuellement un examen régional africain des progrès de la mise en œuvre des conclusions du Sommet mondial sur la société d'information, en appui au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à l'Agenda 2063.

b) Progrès

42. La réunion régionale africaine annuelle d'examen des progrès de la mise en œuvre des conclusions du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) a eu lieu les 23 et 24 novembre 2016 à Addis-Abeba, avec un accent sur la rationalisation des technologies de l'information et de la communication pour les politiques et les stratégies de développement en appui à la mise en œuvre du Programme 2030.

43. Les conclusions de la réunion reproduites ci-après visaient deux audiences :

a) Les États membres africains ont été incités à promouvoir des politiques et des réglementations permettant aux services de s'étendre et d'atteindre des populations non bancarisées ; à renforcer la connectivité des technologies de l'information et de la communication au niveau régional ; de faire de la mise en œuvre des conclusions du SMSI une priorité gouvernementale ; et de développer des partenariats public-privé afin de promouvoir un accès égal à tous les services et les avantages de la société de l'information et du savoir ;

b) La CEA a été priée de continuer d'aider les pays membres à tirer parti de l'Engagement de Tunis, adopté au Sommet de 2005, pour la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ; d'assurer un dialogue de haut niveau et des conseils politiques en poursuivant la facilitation et la coordination de l'examen régional des progrès réalisés dans la mise en œuvre des conclusions du SMSI ; d'encourager les programmes de renforcement des

capacités auprès des divers groupes de parties prenantes afin de les sensibiliser aux questions émergentes dans le domaine des technologies de l'information et de la communication ; de réaliser une série d'enquêtes annuelles sur les objectifs du SMSI afin d'alimenter l'examen régional des progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs en termes de lignes d'action ; de mettre en place des bases de données régionales harmonisées et coordonnées sur les objectifs du SMSI ; et de créer un comité qui se réunirait tous les deux ans pour examiner la mesure des données relatives aux technologies de l'information et de la communication.

44. Le Forum du Sommet mondial sur la société de l'information se tiendra du 12 au 16 juin 2017, à Genève. Les conclusions de la réunion régionale annuelle d'examen seront communiquées au processus de consultation ouverte.

E. Résolution 942 (XLIX) : Institut africain de développement économique et de planification

1. Paragraphe 1

a) Texte

1. *Recommande* que le Conseil d'administration examine plus avant les statuts révisés de l'Institut africain de développement économique et de planification, sur la base des amendements approuvés ;

b) Progrès

45. La cinquante-cinquième réunion du Conseil d'administration est prévue pour mars 2017. Les statuts révisés de l'Institut y seront présentés pour examen final.

2. Paragraphe 2

a) Texte

2. *Recommande* que le Bureau de la Conférence des ministres de 2016 mène des consultations avec les États membres, afin de procéder aux nominations des nouveaux membres du Conseil d'administration de l'Institut africain de développement économique et de planification, dès que possible, et de préférence avant le 30 avril 2016 ;

b) Progrès

46. Le secrétariat de l'IDEP a jusqu'à présent obtenu les noms de neuf représentants des pays suivants : Gabon, Ghana, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Maroc, Ouganda, Soudan et Zambie. Le deuxième pays d'Afrique de l'Ouest devant être représenté n'a pas encore été nommé, même si la Guinée a exprimé formellement son intérêt pour cette nomination. L'Afrique du Sud, qui assure la Présidence du Conseil, a été contactée par l'intermédiaire de son ambassade en Éthiopie pour faciliter le processus. En outre, une réunion s'est tenue à Dakar avec l'Ambassadeur du Libéria au Sénégal, suivie d'une lettre demandant au Libéria d'intervenir en sa qualité de Président de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Les relances sont en cours.

3. Paragraphe 3

a) Texte

3. *Invite* les États membres à payer régulièrement leurs contributions annuelles à l'Institut et à prendre des mesures en vue du règlement de leurs arriérés, le cas échéant ;

b) Progrès

47. Par rapport à 2015, les contributions annuelles payées par les États membres en 2016 ont chuté de 67 %, ramenées de 1,5 million de dollars à 504 000 dollars. Le secrétariat demande que l'importance du paiement des contributions annuelles et du règlement des arriérés pour la viabilité des services de renforcement des capacités offerts par l'Institut soit rappelée aux participants à la cinquantième session de la Commission.

4. Paragraphe 4

a) Texte

4. *Demande* aux partenaires de la Commission économique pour l'Afrique de soutenir les activités de développement des capacités de l'Institut ;

b) Progrès

48. Au cours de l'année, les partenaires de la CEA, tels que la Commission de l'Union africaine, le NEPAD, le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et l'Université de Genève, ont collaboré avec l'IDEP et l'ont soutenu directement. Grâce à sa collaboration interne étroite avec la CEA, l'IDEP a également profité du soutien indirect d'autres partenaires de la Commission, notamment l'Accord de financement conjoint (Danemark, Norvège, Royaume-Uni et Suède).

5. Paragraphe 5

a) Texte

5. *Demande également* à la Commission économique pour l'Afrique de renforcer encore son appui à l'Institut.

b) Progrès

49. Pendant la période considérée, l'IDEP a reçu un soutien financier direct d'un montant de 600 000 dollars à destination d'activités du seul Institut ou d'activités en collaboration avec d'autres divisions. Par ailleurs, la CEA a fourni à l'Institut des matériels qui ont amélioré les opportunités de formation du personnel, notamment la possibilité pour certains membres du personnel de présenter des exposés lors de sessions de formation.

F. Résolution 943 (XLIX) : Projet de cadre stratégique et de plan-programme biennal de la Commission économique pour l'Afrique pour l'exercice biennal 2018-2019

1. Paragraphe 2

a) Texte

2. *Demande* au Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique de procéder à un examen indépendant, exhaustif et approfondi de sa structure intergouvernementale, notamment du Comité intergouvernemental d'experts, et de son lien avec les priorités que la Commission a définies dans son programme

à la lumière des priorités de l'Afrique, et d'en rendre compte à la Commission à sa cinquantième session ;

b) Progrès

50. L'examen de la structure intergouvernementale de la Commission est en cours ; il vise à fournir une évaluation indépendante et impartiale que la CEA pourrait utiliser pour son compte-rendu à la dixième Réunion annuelle conjointe. L'examen porte principalement sur l'efficacité, l'efficience et la coordination de la structure intergouvernementale de la CEA et émettra des recommandations visant à en améliorer le fonctionnement.

51. Les objectifs spécifiques de l'examen sont :

a) D'évaluer le fonctionnement global de la structure de la Commission, notamment son efficacité en tant que mécanisme de surveillance et de plateforme pour que les États membres et les États membres associés débattent échangent leurs opinions sur les programmes de développement en Afrique ;

b) De déterminer l'efficience de la structure pour attirer une représentation de niveau plus élevé, plus large et plus pertinente de ses membres et de ses membres associés ;

c) De formuler des recommandations concrètes axées sur des actions visant à renforcer le fonctionnement global de la structure intergouvernementale.

52. L'examen porte sur la structure intergouvernementale de la Commission, qui comprend la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique et son Comité d'experts, ainsi que ses organes subsidiaires : les comités intergouvernementaux d'experts, le Comité du genre et du développement social, le Comité de la coopération et de l'intégration régionales, le Comité de statistique, le Comité du développement durable et le Conseil d'administration de l'Institut africain de planification et de développement.

53. Une note du secrétariat fondée sur les conclusions préliminaires de l'examen sera présentée à la dixième Réunion annuelle conjointe.

III. Autres recommandations ministérielles : Vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

54. La CEA a continué à apporter son soutien à la formulation et à l'examen des contributions prévues déterminées au niveau national des pays africains. En outre, la CEA a organisé deux concertations visant à informer les États membres et à renforcer leurs capacités concernant la mise en œuvre de l'Accord de Paris, à savoir la sixième Conférence annuelle sur le changement climatique et le développement en Afrique, organisée du 18 au 20 octobre 2016 à Addis-Abeba, et la coordination de la participation de l'Afrique à la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Marrakech (Maroc) du 7 au 18 novembre 2016.